

Affaire Roukia: Quand le procès dévoile les dessous de l'enquête



La matinée de la 3e journée du procès de l'affaire Roukia a permis à certains enquêteurs d'expliquer les conditions dans lesquelles ils ont travaillé. Pressions, écoutes, sanctions... Une ambiance bien particulière.

Page 2

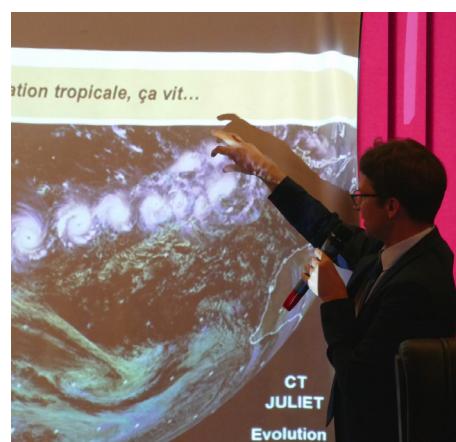
Politique

Déception de l'Association des maires de Mayotte après les rencontres ministrielles



Météorologie

Mieux vaut prévenir les cyclones qu'avoir à en guérir



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

Justice

Affaire Roukia: Quand le procès dévoile les dessous de l'enquête



Michel Alize, le 1er directeur de l'enquête, mis au placard après le lancement des écoutes sur ses collègues

La matinée de la 3e journée du procès de l'affaire Roukia a permis à certains enquêteurs d'expliquer les conditions dans lesquelles ils ont travaillé. Pressions, écoutes, sanctions... Une ambiance bien particulière.

La défense avait souhaité que viennent témoigner Michel Alize, ancien patron de la section de recherche de Mayotte et premier directeur d'enquête de l'affaire Roukia mais aussi Patrick Duraveille, chargé alors de la police judiciaire. Après leur audition en visioconférence, on comprend cette volonté qui éclaire sur le contexte dans lequel ils ont tenté de mener à bien leur mission, en enquêtant sur des collègues.

Dès la découverte du corps de

Roukia Soundi le 15 janvier 2011 sur une plage, Michel Alize prend la direction des investigations. Ils racontent la trentaine de pistes qui se referment au fil du temps, les 500 procès-verbaux et finalement l'interpellation des deux individus qui ont vendu la drogue à Mathias Belmer. Alors que ces hommes déclarent spontanément qu'ils sont également informateurs du GIR, le groupe d'intervention régional, Gérard Gauthier leur «patron» appelle Michel Alize.

«Pourquoi tu touches à mes gars ?» lui aurait demandé Gauthier. Michel Alize explique qu'il travaille sur l'affaire Roukia: «Gauthier me relate le fait que le 2 décembre, ils ont bien reçu un produit qui est passé entre les mains de son personnel, que l'adjudant Ludovic Boulain

a procédé à un test de cocaïne et que le produit c'était de la merde et que c'était pourri. Et que ce produit avait été remis en circulation».

Et de fait, la conviction de Michel Alize est que la drogue qui a transité par le GIR est celle qui a tué Roukia. «Pour moi, il n'y a pas de doute, c'est la continuité», réaffirme-t-il en visioconférence.

Ses collègues sur écoute

«Il m'a été demandé par le magistrat instructeur, la mise en place d'écoute de portables de personnels du GIR», indique-t-il. Ces écoutes seront menées dans les locaux de la section de recherche. Deux lignes seront dans un 1er temps «branchées». Couplé au travail sur les communications antérieures, l'objectif est de «faire un dessin explicatif des communications liées à l'entrée de ces sachets de poudre jusqu'à l'achat par Mathias Belmer», explique Michel Alize et donc de prouver, éventuellement l'implication d'hommes du GIR.

Michel Alize ne va pas rester longtemps à son poste. Le récit qu'il fait ensuite est accablant pour la hiérarchie de la gendarmerie. Après la mise en place des écoutes, «j'ai subi des pressions très très fortes de mon Comgend (commandant de gendarmerie) le Lieutenant-Colonel Bourgerie comme jamais je n'en ai eu dans ma carrière», affirme-t-il. Sa hiérarchie veut savoir qui a été mis sur écoute et pourquoi. Elle veut aussi le dossier de l'instruction. «A aucun moment je n'ai cédé». Mais sa droiture

et son respect des procédures va lui coûter cher.

Le gendarme parti en vacances pour quelques semaines, son remplaçant ne résiste pas de la même façon. Selon Alize, le dossier placé dans le coffre-fort aurait alors été transmis à la hiérarchie, une violation manifeste du secret de l'instruction. Les conséquences pour Michel Alize sont immédiates. Dessaissi de l'enquête, il est «placé dans un bureau sans téléphone, sans informatique et on m'a demandé de ne rien faire. J'ai cessé mes activités, j'ai passé 9 mois dans ce bureau. Je ne souhaite à aucun de mes ennemis de vivre ça.»

Politique du chiffre

C'est Patrick Duraveille qui récupère la direction de la section de recherche mais il est tenu à l'écart, alors que Gauthier retrouve tous les matins le Comgend dans son bureau. Les deux hommes l'invitent pourtant un matin : ils lui expliquent que «le GIR a résolu l'affaire» et lui demande d'entendre la copine de la sœur de Roukia «parce qu'elle est au courant de violences commises par Mathias Belmer contre Roukia». On comprend à demi-mots qu'il s'agit de charger Belmer pour dédouaner le GIR. Duraveille, visiblement aussi droit que son prédécesseur, refuse.

Il évoque «la politique du chiffre du GIR», des résultats «splendides», «époustouflants», «toujours merveilleux»... «Moi, j'ai toujours eu des doutes, c'était trop facile», dit-il au tribunal. Ce sont les méthodes de Gérard Gauthier qu'il remet en question: «Moi, je ne l'admirais

pas comme l'adiraient le Lieutenant-Colonel Bourgerie ou (d'autres) à Paris. Son éthique m'a toujours paru bizarre». Une phrase lourde de sens pour un homme qui n'a cessé de clamer son respect de la loi.

Quant à savoir si un responsable de la gendarmerie pouvait oublier une arrivée de cocaïne à Mayotte, les deux sont affirmatifs : «c'était impossible». C'est pourtant ce qu'a affirmé Gérard Gauthier la veille.

Le procès continue ce jeudi avec les plaidoiries de la partie civile (2 avocats), les réquisitions du procureur et peut-être le début des plaidoiries de la défense (5 avocats).

RR



LE JDM

- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Tourisme

Ouverture de 3 chambres d'hôtes à Chirongui



La Villa Mahatsara va ouvrir ses portes sur trois chambres d'hôtes. Située au centre du village de Chirongui, sécurisée et très agréable à vivre, elle est idéalement bien placée, nous dit le Comité départemental du tourisme : «A moins de 15 mn des plages du Sud, au pied du mont Choungui qui offre balades et randonnées.» Proche du lycée, collège, La Poste, commerces de proximité etc...

Elle comprend 3 chambres avec terrasse privée, «aménagées avec goût et raffinement, comprennent toutes salle de bain/douche WC privé (état neuf). Les trois, ventilées/climatizées sont équipées d'un réfrigérateur, d'une cafetière expresso Senséo, d'un TV écran plat TNT, et d'une connexion WIFI gratuite. Les lits en 140 avec matelas orthopédiques et le mobilier, sont de grande qualité. 2 vélos -VTT- sont à disposition.”

Justice

Mathias Belmer enfin à la barre



SProcès de l'affaire Roukia: Les mesures de sécurité à l'entrée de la salle d'audience

C'était le dernier protagoniste du procès de l'affaire Roukia qui manquait à l'appel. Mathias Belmer est arrivé hier mercredi matin de La Réunion sous mandat d'amener au tribunal de Mamoudzou. Et sa présence donne toute sa dimension au côté glauque de l'affaire.

La mort de Roukia Soundi, «c'est quelque chose de terrible, en priorité pour mon cas...» Dès ses premiers mots, Mathias Belmer donne le ton de plus de 4 heures d'audition. Il pose un personnage dont le tribunal a tant entendu parler depuis lundi. Cheveux ondulés grisonnantes, tonsure, l'homme est maigre et porte sur son visage les traits de quelqu'un qui a consommé pendant longtemps différents types de drogues. Contrairement à ses proches qui affirment avoir cessé de consommer du cannabis, lui reconnaît de continuer à fumer.

Bien sûr, la mort de la jeune Roukia a bouleversé sa vie. Roukia était «plus ou moins ma petite amie», explique-t-il à la barre. Mais pour lui, «à l'époque, les filles étaient faciles» à Mayotte. «Roukia n'était pas plus sou-sou (prostituée) que les autres filles». Dans la salle d'audience le public est consterné. L'homme est en effet sensé parler de la jeune femme qui voulait se marier avec lui. Le soir du drame, il lui avait d'ailleurs offert une bague qu'elle a mise à l'annulaire, comme une alliance.

«Perdu les pédales»

Il affirme ne jamais avoir forcé la jeune femme à consommer de la cocaïne, bien au contraire. «Je voulais lui faire plaisir. C'est Roukia qui m'en avait demandé quelques mois plus tôt», dit-il. Il estimait pourtant que le produit «était coupé» mais il ne pensait

pas «que ça pouvait faire du mal» alors qu'il connaissait bien les différentes drogues en tant que consommateur régulier. Il avait déjà été condamné à 30 mois de prison pour trafic de stupéfiants. «Je l'ai tué involontairement, par bêtise», finit-il par lâcher.

«Le matin, je me réveille, elle est raide morte à côté de moi. J'essaie de la secouer, elle est raide, raide, raide», raconte-t-il simplement. Il explique alors qu'il a «perdu les pédales». Il met la musique à fond «pour qu'elle se réveille», une façon ne peut pas affronter la réalité. Pourtant, toutes ses actions semblent très réfléchies pour tenter de l'enterrer et de disperser tous ses effets personnels, notent les magistrats.

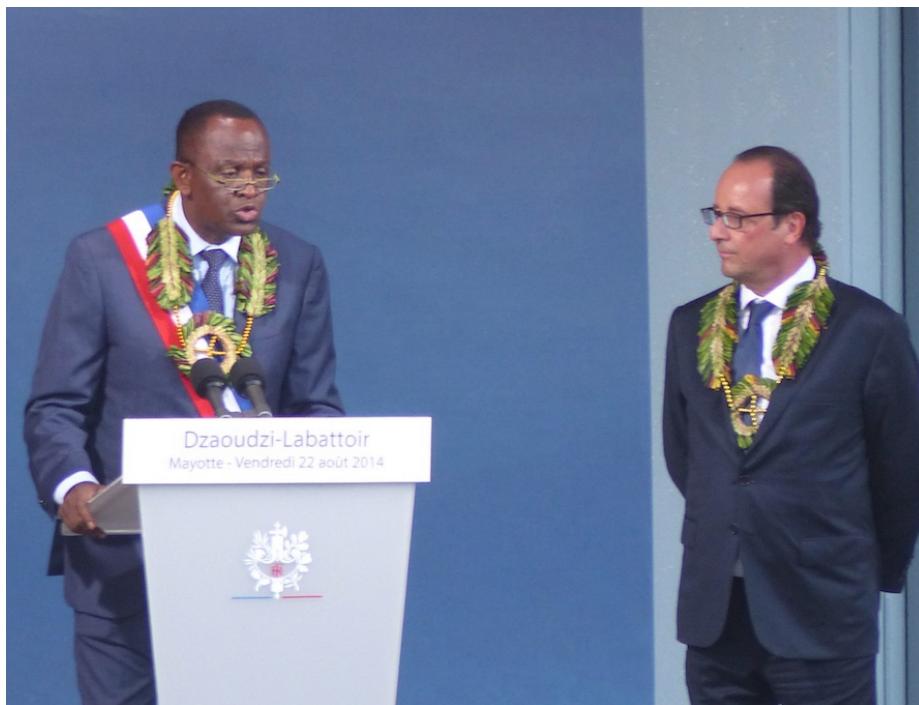
Sordide

Il ôtera même de sa main froide la bague qu'il lui a offerte quelques heures plus tôt. «Elle ne lui a pas porté chance, je voulais lui enlever», affirme-t-il. Me Idriss, un des avocats de la partie civile reprend un PV d'audition : «J'ai repris la bague pour ne pas me faire identifier», avait alors déclaré Belmer. A la barre, il finit par concéder : «Ce que je veux faire dès le départ, c'est faire disparaître les traces». Et tous les moyens sont bons. Il a même tenté de demander son bateau à un ami pour jeter le corps en mer.

Après tant de détails sordides, le tribunal a maintenant une approche assez complète de cette affaire aux multiples implications. C'est à présent le temps des réquisitions et des plaidoiries.

Politique

Déception de l'Association des maires de Mayotte après les rencontres ministérielles



Said Omar Oili accueillait le président Hollande dans sa commune lors du voyage présidentiel

Les communes de l'île sont en difficulté. Les recettes liées à la fiscalité de droit commun n'entrent pas à la hauteur des promesses. Elles se tournent vers l'Etat pour percevoir la totalité de l'octroi de mer. Sans réponse satisfaisante pour l'instant.

L'Association des maires de Mayotte, présidée par Said Omar Oili, s'était rendue en métropole il y a dix jours, pour participer au Congrès des maires de France. Finalement annulé. Un rendez-vous était malgré tout coché en rouge sur l'agenda, celui de la rencontre du jeudi 19 novembre avec les conseillers du Premier Ministre, ceux du Ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le Di-

recteur de cabinet du Ministre des Outre-Mer.

Un seul sujet : les ressources des collectivités mahoraises et les conséquences sociales de la réforme de la fiscalité. Une réunion de trois heures qui a laissé les maires de Mayotte « perplexes », selon leur terme.

Une piste serait d'allouer les recettes issues de l'octroi de mer aux communes de Mayotte au titre de la dotation globale garantie des communes (DGBC), qui constraint, en contre partie, d'augmenter la dotation de compensation versée au Conseil Départemental. Un coût que l'Association des maires a estimé à moins de 30 M€ et dont la résolution pourrait être rapide.

Les Fonds européens, « un leurre »

Mais une mesure qui ne semble pas avoir les faveurs de l'Etat selon les maires de Mayotte, qui déplorent dans un communiqué ne pouvoir compter pour leurs recettes sur le système fiscal actuel, que l'Etat a annoncé être calqué sur le droit commun, mais pourtant « improductif », avec un cadastre et un état civil déficients.

Ils en tirent les conséquences immédiates : sans recette, et au regard de la situation financière difficile des Communes et du Département, « les programmes conventionnés avec l'Etat, l'Europe et le Département ne seront qu'un leurre : pas de CPER, pas de Mayotte 2025, pas de programmes européens, pas de perspectives pour les intercommunalités en cours de création, pas de programmes de rénovation urbaine etc !!! »

Dans un document transmis le 30 octobre 2015 au Gouvernement, aux 4 parlementaires mahorais ainsi qu'au président du conseil départemental, l'Association des Maires de Mayotte avait décrit les difficultés du territoire et formulé 9 propositions pour y répondre. L'examen de ces propositions est en cours dans les différents ministères, et le Premier Ministre adressera bientôt un courrier de réponse au président des Maires de Mayotte.

L'Association des Maires de Mayotte annonce qu'elle « tirera les conséquences qui s'y attachent pour l'intérêt des communes mahoraises et leurs administrés. »

A.P-L.

Météorologie

Mieux vaut prévenir les cyclones qu'avoir à en guérir



Le stock d'armes de catégorie C et de munitions saisis

Si on en doutait encore, l'appétence des météorologues pour un semblant de formation de système nuageux, ou pour le déplacement d'une zone de convergence est sans limite. Il n'était que d'écouter l'affection avec laquelle David Goutx, Directeur interrégional de Météo France pour l'Océan Indien, et Bertrand Laviec, directeur de l'antenne Mahoraise, traitaient l'évolution d'une perturbation intertropicale pour en être convaincus.

Il s'agissait d'expliquer ce mercredi matin aux services de l'Etat et du département la formation d'un système cyclonique, les risques encourus, et les moyens d'anticipations mis en œuvre. David Goutx l'assure : si sur 80 agents employés au Centre interrégional de Météo France, seuls

7 sont détachés à Mayotte, « les prévisions se font en synergie entre les deux îles. »

Sans vouloir polémiquer, Mayotte a été longtemps sous dotée en la matière, et le tout nouveau site en montre l'évolution : les prévisions sont maintenant affinées sur quatre parties distinctes de notre île, et le lagon en deux zones, ouest et est. En cliquant sur la carte, on obtient même des prévisions à une semaine, et le bulletin et l'animation satellite.

Si les météorologues ont voulu communiquer, c'est en raison d'une négligence de la population réunionnaise l'année dernière, « qui n'avait pas cru bon s'alarmer pour une vigilance renforcée, habituée à la vigilance cyclonique, or il y a eu beaucoup de dégâts. Une vigilance signale un danger potentiel, et la vigilance renforcée

est ce qu'il y a de plus grave en terme d'alerte », rappelle David Goutx.

Les jolis cyclones... les plus dangereux

D'autre part, les cyclones sont dévastateurs, « ils sont responsables de 30% des dégâts provoqués par les risques naturels et de 20% de la mortalité ».

Pour améliorer les prévisions, les zones tropicales sont divisées en Bassins cycloniques, où les systèmes généralement naissent, vivent et meurent, sans trop s'occuper d'aller dans le bassin cyclonique voisin. C'est le Centre Météorologique Régional spécialisé Cyclones de La Réunion qui est chargé de la prévision et du suivi dans notre zone, « et quand un système naît à l'est, il est baptisé par le service mauricien, et à l'ouest par Madagascar. »

La beauté du phénomène fascine réellement les deux météorologues : « un vortex à cœur chaud. Un œil bien formé entouré de belles bandes spiralées, traduisent un cyclone potentiellement dangereux. » Sous l'œil, le temps est calme, et le ciel dégagé, « un fausse impression, parce qu'aussitôt passé, ce sont les vents les plus forts ».

Les tôles des habitations deviennent une arme

Mais le cyclone est exigeant. Il ne se formera qu'à certaines conditions, dont « une température de l'eau strictement supérieure à 26°, l'existence d'une dépression à hauteur de la Zone de convergence intertropicale, et le renforcement des vents en basse atmosphère. »

Il sera baptisé dès qu'il atteint le

stade de tempête tropicale modérée. Le risque cyclonique n'est reconnu qu'à partir de 150km/h de vent en rafale, soit 110km/h en moyenne. Et on apprendra que la pression exercée sur une surface par le vent est égale au carré de sa vitesse, « les tôles des habitations mahoraises deviennent vite une vraie hache », prévient David Goutx. Une année qui peut s'annoncer à faible activité cyclonique, comme 2016, peut paradoxalement engendrer beaucoup de cyclones.

Ici à Mayotte, la saison cyclonique commence le 1er novembre et se termine le 30 avril. Mais, ce sont les vigilances fortes pluies qui s'y succèdent. Ce qui incite Bertrand Laviec à rapporter les propos des élèves : « à Mayotte, beaucoup rêvent de voir un cyclone. Or, c'est un phénomène dangereux, susceptible de provoquer des décès. »

Le mystère Hellen

Aucun n'est encore passé au dessus de l'île. Le cyclone Kamisy en 1984 a marqué les mémoires, « il est pourtant passé à 100kms de Mayotte », indique le météorologue. Il évoque le « bouclier malgache », puisque les dépressions transitent d'est en ouest dans notre zone, se chargent au dessus de l'océan, et butent ou traversent Madagascar, avant de pouvoir toucher Mayotte.

Ce qui ne fut pas le cas du cyclone Hellen l'année dernière, « qui nous a fait très très peur et qui demeure une énigme même pour un de nos spécialistes mondial. » Formé au large du Canal du Mozambique, il s'y est déplacé très vite, et s'est désagrégé tout aussi vite.

Un cyclone qui avait posé des

problèmes d'anticipation, le site américain Mtotec l'ayant anticipé presque une semaine à l'avance, quand Météo France ne l'avait pas prévu. Une double raison à cela selon nos spécialistes. La première est économique, et a le mérite de la franchise : « nous sommes dans une zone pauvre, et les satellites coutent chers. La zone est donc peu couverte. Nous bénéficions désormais des informations des satellites chinois et indiens, et l'Europe a accepté de déplacer son satellite Météosat 5 ».

La deuxième tiendrait à un coup de chance du modèle américain, « qui ne fait qu'entrer automatiquement les données ». Mais qui a vu juste.

Alors ? Cyclone ou pas cyclone cette année ? Impossible de le savoir, « mais les trois mois qui viennent seront les plus chauds et les plus pluvieux de l'histoire », indique Bertrand Laviec qui commence à dégager les premières données de ses analyses, « les premières propres à Mayotte. On y décèle un réel changement climatique en cours. » Il donne d'ailleurs le 7 décembre une conférence sur le sujet avec les Naturalistes.

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.

Economie

Prêt AFD de 3,2 millions d'euros à la SIM

“Le défi de développer et équiper Mayotte en logements sociaux et en infrastructures, pour améliorer les conditions de vie de la population, est de taille et concerne l'ensemble des acteurs politiques, économiques et partenaires sociaux de Mayotte. A cet effet, la SIM reste un opérateur au service des collectivités et à l'écoute de tous.” Par ce communiqué de presse envoyé dans la matinée, la présidente de la Société Immobilière de Mayotte, Ramlati Ali, se félicitait de la nomination comme directeur de la structure, le 13 novembre dernier, de Ahmed Ali Mondroha, à laquelle elle a participée.

Ce mardi 24 novembre, Ahmed Ali Mondroha, s'est rendu dans les locaux de l'Agence Française de Développement, afin d'officialiser le préfinancement de deux crédits d'impôt pour un montant de 3,2 millions d'euros. Deux projets de logements locatifs intermédiaires (LLI) de 26 logements chacun ont ainsi pu être finalisés en 2015 : l'un sur la commune de Koungou (Koungou Manga), et le second sur la commune de Mamoudzou (Tamarins les Hauts).

“Ce préfinancement permettra ainsi à la SIM de boucler son plan de financement”, indique l'AFD qui a toujours soutenu la SIM.

A.P-L.

LE JDM

Journée Internationale des violences faites aux femmes

Les violences faites aux femmes changent de visage

La Journée internationale des violences faites aux femmes était marquée par les portes-ouvertes de l'ACFAV aux autres acteurs et au public, ce mercredi à Mts-apéré. Un contexte qui n'est pas parfaitement connu à Mayotte, pour le directeur de l'ACFAV, qui demande un état des lieux.

« Dis madame, c'est quoi un 'macho' ? »... Ce petit garçon de primaire s'adresse du bout de son mètre vingt à Faouzia Cordji, il ne pouvait pas mieux tomber. « Mais attention, je ne suis pas macho ! », précise-t-il alors que celle qui est à l'origine de l'ACFAV, lui décrit l'archétype d'un macho à son âge, « notamment, de ne pas faire son lit parce que ce serait un 'truc de fille' ! »

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'Association pour la Condition Féminine et d'Aide aux Victimes organisait une journée portes-ouvertes à Mts-apéré. Plusieurs acteurs et associations étaient présents, de Solidarité Mayotte, au Centre départemental d'accès aux droits en passant par le CHM ou la gendarmerie.

Tous œuvrent dans l'accompagnement des victimes, certains sont moins connus. Comme l'association « Super Décidé* » de Tsingoni, un nom évocateur, son vice-président Issouf Mohamed, l'est en tout cas : « Depuis deux ans, nous luttons contre toutes les formes de violence. Qui touchent

les femmes, mais aussi dans les établissements scolaires. Nous sensibilisons actuellement au collège de Tsingoni parents et enfants, car chacun a sa part, à commencer dans le respect des professeurs. »

Chantage à la carte bleue

L'ACFAV**, c'est 3 services d'accompagnement : l'aide aux femmes victimes de violences conjugales, le point d'info-famille et le service d'hébergement d'urgence qui accueille les femmes en situation de précarité. « Elles sont mises à l'abri pendant 15 jours, pendant lesquels nous les accompagnons pour trouver un logement à leur sortie. » Les différentes permanences sont à Dzoumogné, Majicavo au Centre pénitentiaire, à Kawéni eu TGI, à Pamandzi, à Mtsapéré et à Cavani, depuis lundi, avec l'ouverture d'un accueil de jour en face du Crédit agricole.

Son directeur, Djamel Djalalaine, évoque une évolution dans les formes de violence, « qui sont plus psychologiques, avec des insultes ou du harcèlement. Souvent pour des motifs d'argent, mais pas dans le sens que l'on croit. Si les femmes en situation irrégulière réclament leur pension alimentaire, les mahoraises, de plus en plus autonomes, peuvent être menacées de divorce si elles ne donnent pas leur carte bleue à leur mari. »

« 80% des femmes violentées retournent avec leur conjoint»

Lors de son discours inaugural, il soulignait la nécessité d'obtenir un état des lieux fiable, « on sait que 80% des femmes accueillies retournent avec leur conjoint, mais sans en connaître les raisons exactes, les enfants, la dépendance ? ». Mais aussi, l'accès à une aide juridique, « avec notamment la nécessaire présence d'un référent gendarmerie à l'hôpital », et regrettait que des partenaires de l'ACFAV que devraient être les mairies ne s'investissent pas plus. Pour lui, c'est le premier contact qui va être déterminant, « c'est pourquoi notre équipe part en formation technique. »

Les femmes violentées doivent savoir qu'existe le Centre d'accès aux droits (CDAD) qui les conseille sur leurs recours judiciaires, le dépôt de plainte, l'avocat, l'aide juridictionnelle, etc.

A Solidarité Mayotte, on accueille des femmes demandeurs d'asile, marquées à différents stades par la violence : « du viol dans le pays d'origine, aux violences sur la route de l'exil, à la situation sur place à Mayotte, où tant qu'elles n'ont pas le statut de réfugiée, elles doivent se prostituer pour survivre. »

Une journée qui aura accueillis beaucoup de scolaires, mais les jeunes sont eux aussi touchés, de près ou de loin : « une petite fille nous a demandé qui elle devait contacter si elle était témoin de violences, sans plus de précisions, » glissaient les gendarmes, présents eux-aussi ce mercredi matin.

Anne Perzo-Lafond

* 06 39 21 27 70

** 0269 61 29 49

ou le numéro vert gratuit 5555